

DISSERTATION DE CULTURE GÉNÉRALE (Épreuve n° 253)

ANNÉE 2016

**Épreuve conçue par EM Lyon
Voie économique et commerciale**

Le sujet proposé cette année sous la forme d'une question assez classique dans sa formulation, « Peut-on renoncer à l'idée de nature ? », suivait la règle de conception des sujets de dissertation de culture générale de emlyon business school : une question reprenant la notion au programme, la nature, en l'articulant à la possibilité, voire à la nécessité contemporaine d'un renoncement. Il répondait à une exigence voulu par ses concepteurs : que la particularisation du sens de la notion que constitue toute question ne délimite pas une région trop étroite, trop spécifique ou trop anthropocentrée qui favoriserait certaines préparations. La singularité escomptée du sujet n'était pas non plus obtenue par la réduction de la notion à un objet qui, pour exemplaire qu'il soit, obligerait à renoncer à l'idée de totalité pourtant inhérente à la notion de nature. Au contraire, le sujet entendait se situer au centre du spectre notionnel et favoriser un travail de définition, voire de redéfinition au fil du devoir, de la nature. C'est pourquoi il questionnait l'ontologie de la nature et non pas une des dimensions (humaine, physique, biologique, esthétique...) de la naturalité.

Le bilan chiffré du concours tient en trois points. Premièrement, la moyenne générale est honorable (9,96) et se situe au niveau des sessions précédentes. Deuxièmement, le sujet s'est avéré suffisamment sélectif, puisque l'écart-type est de 3,61 : la singularité de la formulation aura, de toute évidence, permis aux bonnes et assez bonnes copies de se distinguer des travaux les plus médiocres. Enfin, la moyenne générale reflète un assez bon niveau de préparation des candidats, tant sur le plan des connaissances que des exigences formelles de la composition. Elle ne saurait pourtant masquer les difficultés rencontrées par nombre de candidats : beaucoup d'entre eux ne parviennent pas à produire une réflexion véritablement autonome et n'ont qu'un usage illustratif des connaissances acquises durant l'année. Enfin les correcteurs les plus chevronnés ne peuvent que constater une dégradation de l'orthographe et surtout de la grammaire voire comme certains l'ont noté de «la cohérence logique du discours ».

Les correcteurs sans exception stigmatisent cette année encore l'impuissance des candidats à simplement analyser le sujet dans sa singularité. « Bien des candidats », écrit un correcteur « semblent ne pas pouvoir aller au-delà d'une restitution servile de connaissances ». Pourtant, en substituant à l'épaisseur empirique d'un donné et d'une extériorité l'abstraction d'une idée, on invitait les candidats à l'étonnement : pourquoi la nature ne serait-elle qu'une idée ? De quelle idée de nature parle-t-on ? Et cette idée est-elle toujours la même en tout temps et tout lieu ? Cette idéalité de la nature que le sujet posait comme un fait ou une provocation avertissait d'emblée qu'elle ne saurait être l'objet d'une saisie empirique et que nous ne connaissons que des phénomènes naturels limités dans le temps et dans l'espace. L'idée de nature n'est pas l'expérience ou la connaissance d'un objet qui serait la nature mais une représentation. Comme toute représentation elle est construite à partir d'une série de catégories plus ou moins explicites dont

certaines sont culturelles, d'autres rationnelles ou même transcendantales ; elle répond à un besoin de cohérence et de sens qu'il faut interroger, et qui s'il est légitime, n'en est pas moins idéologique parfois. Si bon nombre de copies sont restées décevantes, c'est en raison de la cécité des candidats : ils n'ont pas su voir derrière le mot « nature » la pluralité des représentations qui s'y cachent, pas plus qu'ils ne se sont étonnés de son idéalité. Encore une fois, l'attention minutieuse à la lettre du sujet constitue le préalable nécessaire à la composition.

Plus encore que les années précédentes, les correcteurs regrettent avec une belle unanimité que les candidats ne « s'approprient pas le sujet » ou encore, le traitent comme une « question de cours ». Quelle forme doit-on donner à la question pour que les étudiants se sentent concernés par l'exercice ? Ils avaient pourtant l'occasion de questionner leur époque, d'en élucider les enjeux et les soubassements idéologiques. Dans un temps où les questions environnementales remettent la nature au centre de nos préoccupations – on parle de la respecter, de l'aimer, de la protéger- il importait de savoir ce qu'on entend par là, quel est le concept que nous convoquons lorsque nous l'invoquons de la sorte. Or il n'est pas certain que la nature de la physique contemporaine soit celle de l'écologie, et à l'intérieur même du courant écologique il faudrait distinguer le *wilderness*, cette nature sanctuarisée, de la « communauté biotique » (*Almanach du comté des sables*, Aldo Léopold) à laquelle l'homme participe. Peut-être même devons-nous prendre acte du caractère obsolète de la notion de nature comme nous y invite F. Dagognet (*La nature*, Vrin, 1990) et considérer qu'elle s'est résorbée dans la matière, ou encore, que l'antique partage entre l'artificiel et le naturel ne tient plus puisque l'homme a soumis la planète, les paysages, le vivant lui-même, à ses techniques. Une fois encore, les copies capables de convoquer des distinctions et des références épistémologiques furent rares. Le jury ne peut que regretter ce défaut de culture scientifique car celles qui s'y sont essayées l'on souvent fait avec bonheur.

La formulation du sujet qu'on pourrait caractériser « d'historiale » devait aider les candidats non seulement à s'approprier le sujet en un geste qu'on espérait existentiel mais également à le problématiser. Répétons-le une fois encore, la dissertation de culture générale exige une lecture attentive du sujet et un effort d'élaboration tout au long de l'introduction afin de le justifier (pourquoi la question du renoncement se pose-t-elle ?) et de nouer le problème en des termes clairs et rigoureux (qu'est ce qui nous contraint à un renoncement auquel nous ne parvenons pas à nous résoudre ?). L'accumulation de doctrines et d'exemples ne saurait tenir lieu de pensée même si on pense rarement seul. Ce travail d'élaboration fait défaut à beaucoup d'introductions qu'un des correcteurs qualifie de « cosmétiques » ou de « rituelles »

Ainsi pouvait-on partir de la « mort de la nature » considérée comme extériorité radicale et justifier son abandon en invoquant, selon sa sensibilité ou sa culture, des raisons différentes. Sur le plan moral, la nature n'est-elle pas toujours une construction idéologique, qui en fait une norme affectée de valeurs opposées selon les époques et les déterminations socioculturelles ? Ainsi la bonté naturelle s'oppose-t-elle à la perversité de l'artifice ou à l'inverse, la sauvagerie à la civilisation. Épistémologiquement, l'idée de nature semble avoir perdu toute actualité. Sa réduction au mécanisme universel abolit toute différence entre l'artificiel et le naturel. Ainsi Descartes peut-il affirmer que « toutes les choses qui sont artificielles sont avec cela naturelles » et « qu'il n'est pas moins naturel à une montre de marquer des heures (...) qu'à un arbre de porter des fruits » (*Principes de la philosophie*, IV, art. 203). Pour le dire à la manière de Nietzsche, la nature ne serait que « l'ombre de Dieu » ou, pour paraphraser A. Comte, que le stade ultime de l'esprit métaphysique. Assez abstraite pour ne pas ressembler aux dieux, assez synthétique pour esquiver l'observation minutieuse des phénomènes, elle donnerait l'illusion d'une intelligibilité globale alors

qu'elle permet seulement de sortir de l'état théologique. En définitive, la nature ne serait que de la matière, de l'étendue et du mouvement : « Il faut la congédier. Son temps est fini. Adieu à Pan » (Dagognet *Nature*). La modernité aurait résorbé la nature dans l'histoire et l'idée de nature ne serait plus que le reliquat d'une pensée obscurantiste, religieuse, voire, dans ses soubassements les plus inavouables, « anti-humaniste » (M. Ferry, *Le Nouvel Ordre écologique*, Grasset, 1992).

Pour nouer les fils du problème, il fallait passer cette résorption de l'idée de nature à l'épreuve du doute. Car le terme même de « renoncement » invitait à la prudence. Renoncer, ce n'est pas abandonner quelque chose à la légère, c'est cesser de prétendre volontairement à quelque chose qu'on poursuivait avec persévérance et qui correspondait sans doute à un besoin. Ce peut-être aussi abandonner une recherche dont on a reconnu la vanité. En un sens plus spécialisé, c'est même renoncer à un droit, ce qu'on nomme en terme juridique renonciation. Et on pourrait se demander, sans faire fausse route, à quels droits la raison renonce lorsqu'elle renonce à l'idée de nature. De quelles ambitions cognitives, de quelle prétention au sens, de quel rapport au monde faut-il se dessaisir lorsqu'on abandonne l'idée de nature ? Le prix à payer n'est-il pas trop lourd ? Epistémologiquement, n'est-ce pas un peu vite renoncer à l'idéal d'une science achevée ou du moins à une synthèse des savoirs dispersés et disjoints les uns des autres par des sciences de plus en plus spécialisées, repliées jalousement sur la particularité de leur objet ? Atomisation des disciplines d'autant plus paradoxale que l'écologie contemporaine nous éduque à la complexité, conteste toute forme de réduction mécanique, et révèle ainsi l'étendue de notre ignorance. Et comme la philosophie naturelle a toujours précédé et inspiré notre philosophie morale, il paraît difficile de fonder une retenue, voire une limite à notre pulsion d'emprise sur le monde sans mobiliser l'idée de nature, et à travers elle, la persistance d'une altérité radicale. Même partiellement mythique, la nature, comme la liberté selon Valéry, fait sans doute partie de ces mots qui ont fait tous les métiers, mais restent propres à soulever les âmes pour, par exemple, préserver les droits des générations futures. Enfin, un esprit sceptique ou simplement attentif aux effets systémiques imprévus de notre maîtrise pourrait se demander si cette résorption de la nature dans l'artificiel ne masque pas en définitive l'inverse : une reprise de l'exception anthropologique et du fait social dans une totalité dont l'homme a pu penser, un temps, s'émanciper par ses savoirs et ses techniques. On pourrait alors « renoncer à l'idée de nature » puisqu'en perdant son autre - l'homme - la nature en tant que catégorie discriminante perdrait toute pertinence. Mais cet abandon, loin de marquer le triomphe de l'homme et de son histoire, scellerait la fin de son insularité...

Même si la question posée était simple et sans équivoque, elle exigeait donc, une lecture attentive. Rappelons que la dissertation de culture générale requiert un travail de définition et même de construction des concepts contenus dans le sujet singulier proposé à la sagacité des candidats. Elle leur demande de suspendre provisoirement leurs connaissances et de se livrer à un travail d'analyse conceptuelle dont ils ne peuvent faire l'économie. Les candidats ne sauraient comprendre cette consigne comme une invitation à compiler des remarques purement formelles sur les termes du sujet dont ils ne tireraient aucun profit dans la suite du devoir. Comme nous avons insisté dans les précédents rapports sur ce point, on pouvait espérer avoir été entendu. Malheureusement, les candidats ne poussent pas assez loin leur analyse, ou alors à l'inverse, font de l'analyse un moment formel sans lien aucun avec la suite doxographique qui lui succède.

La formulation du sujet posait le renoncement à l'idée de nature comme une conclusion à laquelle il conviendrait de consentir, conséquence d'un certain nombre d'événements réels ou conceptuels qui rendraient l'idée de nature caduque ou contradictoire. Et sans doute fallait-il partir de là, de ce constat implicite d'une idée introuvable ou déconstruite : pour quelles raisons renoncer ? Car tout renoncement est la suspension d'une intention, d'une persévérance et d'une téléologie spontanée. De quoi l'idée de nature est-elle le désir dont la perte creuse une béance au

cœur de nos représentations et de notre pratique ? L'idée de nature répond toujours à une exigence d'intelligibilité. Qu'on la conçoive comme l'ensemble des étants soumis à la double condition de totalité et de légalité (cf. le cosmos antique que Socrate oppose à Calliclès dans le *Gorgias* en 508a), comme réalité « possédant en elle-même un principe de mouvement et de repos » (Aristote, *Physique II, 1*), comme l'objet de notre science mécanique (Descartes) ou même comme simple catégorie discriminante de notre anthropologie ou de notre esthétique, toujours elle classe, ordonne, participe d'une donation de sens à laquelle il est bien difficile de renoncer. Si l'on peut tenir, comme nous l'avons esquissé dans la problématique, ce renoncement pour l'exercice d'une lucidité ou le résultat d'une désillusion, il contrarie en nous un ensemble de besoins rationnels irréductibles ; et si illusion il y a, elle témoigne d'un désir d'unité, de rationalité, de finalité, d'ordre et de valeur auquel il faudra bien faire droit. Mais avant d'esquisser ce qui pourrait être la tâche d'une troisième partie, on s'attendait à ce que les candidats construisent ce constat d'une idée de nature intenable, soit à partir de la pluralité historique de ses conceptions, soit en dénonçant sa dissolution dans la matière et l'artefact, soit même en contestant certains de ses usages, en repérant alors dans tout naturalisme (juridique et esthétique) la projection toujours douteuse de catégories culturelles et, en définitive idéologiques, du moment. Ce renoncement, parce qu'il coûte, parce qu'il arrive au terme d'une histoire du concept dont la série des variations pourrait s'interpréter comme une tentative désespérée pour « sauver la nature » comme naguère il s'agissait de « sauver les phénomènes », pourrait être décrit comme un moment tragique de notre histoire, celui d'une résorption impossible et pourtant engagée. Seule l'analyse attentive du sujet dans sa formulation singulière pouvait amener les candidats à percevoir le sens d'un renoncement et combien ce dernier pouvait s'avérer coûteux aussi bien sur le plan éthique qu'épistémologique. On ne peut que répéter inlassablement avec un des correcteurs « que seule l'analyse des concepts permet de construire le problème contenu dans le sujet ». Les bonnes, voire les très bonnes copies s'y seront toutes essayées.

« L'idée de nature » semblait plus facile encore à analyser et le jury s'attendait à ce que les candidats interrogent la formule dans sa globalité sans la décomposer en une lecture fragmentaire et ratiocinante qui en voilerait le sens. Car l'énoncé même indiquait que la nature n'était pas l'objet d'une intuition sensible - nous ne saisissons que des phénomènes naturels - mais le corrélat d'une représentation, d'une idée. Et l'on pouvait partir du sens commun qui voit dans l'idée une conception générale et abstraite dont il soupçonne, non sans raison, qu'elle diffère souvent de son objet, voire qu'elle n'a pas d'objet du tout. On escomptait des candidats qu'ils interrogent les éléments constitutifs de cette abstraction ; attention aux catégories culturelles de la représentation qui devaient facilement les mettre sur la voie de la pluralité historique des concepts de nature. Encore une fois, il ne s'agissait pas de faire l'inventaire des idées de la nature ce qui a trop souvent été fait, mais d'en produire une variation suffisamment instruite pour remettre en question son unité. Cette histoire de l'idée de nature ne devait pas aboutir à un simple constat relativiste. Elle devait montrer que le passage d'une nature pensée comme processus d'engendrement (le terme grec de *phusis* comme l'indique son origine *phuomai*, « se mettre à pousser », « croître », implique l'idée d'une naissance et d'une croissance) à une conception mécanique et, pour finir, à un modèle systémique ne constituait pas une juxtaposition aléatoire de représentations mais les étapes nécessaires de l'histoire des sciences. Mais il convenait aussi de faire jouer ces différents paradigmes dans une variété de champs et de montrer ainsi que l'idée de nature n'est pas qu'une question cosmologique mais aussi morale, politique, voire esthétique. De cette manière on donnait toute sa charge dramatique au renoncement : ainsi l'abandon d'une nature finalisée et ordonnée au XVII^{ème} siècle obligera-t-il à refonder l'anthropologie sur quelques passions primitives (cf. Hobbes) et à redéfinir la norme du juste en rompant souvent avec tout modèle naturel et en lui opposant l'artefact juridique du contrat. Assez souvent, les copies ont mobilisé plusieurs conceptions de la nature sans vraiment penser cette pluralité comme pluralité des représentations.

Les meilleures d'entre elles ont réussi néanmoins à partir de ce constat à prendre en compte « l'idée de nature » et ne a plus parler de « La nature » comme d'un donné indubitable ou d'une extériorité matérielle non problématique.

Enfin, on pouvait raisonnablement espérer que les candidats n'ignorent pas la différence kantienne entre un concept et une idée, ou du moins la retrouvent à partir d'une attention à l'extension de l'idée de nature. Car si un concept subsume toujours une pluralité d'objets, l'idée de nature ne désigne qu'un singulier : la nature. Laquelle n'est jamais donnée comme phénomène dans l'espace et le temps mais n'est, pour le dire avec Kant, « qu'une idée, un concept rationnel nécessaire auquel nul objet qui lui corresponde ne peut être donné dans les sens ». Et cette idée n'est rien d'autre « que la totalité absolue de tous les phénomènes » (*Critique de la raison pure*, Dialectique transcendantale, Livre I, 2^{ème} section) que la raison ne peut pas ne pas penser mais qu'il n'est pas en notre pouvoir de connaître. Cette lecture kantienne, bien que peu mobilisée, pouvait s'avérer extrêmement féconde. D'un côté, la nature n'est rien d'autre que l'objet même de la science : « la nature est l'existence des choses en tant que déterminées suivant des lois universelles » (*Prolégomènes à toute métaphysique future qui pourra se présenter comme science*, 2^{ème} partie, §14). Et l'on sait que cette législation est d'abord celle, transcendantale, de l'entendement, de sorte que l'expérience réelle obéit toujours aux lois de l'expérience possible, que les phénomènes particuliers de la nature obéissent aux lois qui définissent ce qu'est un phénomène et ce qu'est une nature en général. Mais d'un autre côté, la nature en tant qu'idée d'une totalité indéfinie de phénomènes constitue une anticipation unifiante de « tous les actes empiriques possibles de l'entendement » (*Critique de la raison pure*, Appendice transcendantal). Si l'entendement (dont l'ensemble des règles de liaison constitue une nature formelle) ne connaît que des phénomènes naturels, la raison produit nécessairement une idée de la nature qui est toujours un dépassement de l'expérience et qui articule trois principes (« homogénéité » du divers, « variété » de l'homogène, « affinité » de tous les concepts) qui concourent à l'unité systématique visée par l'intentionnalité de l'idée. Sans doute était-ce trop demander, mais on espérait que les candidats passent de l'idée à l'idéal et retrouvent ainsi la différence entre concept constitutif d'objet et idée régulatrice de la raison. Car si la nature en tant que totalité ne peut faire l'objet d'une connaissance, elle peut peut-être, à tout le moins, constituer un modèle heuristique ou un modèle de légalité universelle à usage pratique : « Il m'est permis de me servir de la nature du monde sensible comme type d'une nature intelligible, pourvu que je ne transporte pas à cette dernière les intuitions et ce qui en dépend, mais que je me borne à y rapporter simplement *la forme* de la conformité à la loi en général » (Kant, *Critique de la raison pratique*, analytique, ch. 2). Ainsi pouvait-on distinguer un usage régulateur de l'idée de nature d'un usage dogmatique (naturalisme politique et moral essentiellement) auquel nous devrions renoncer. Le jury doit dire sa déception devant la difficulté des candidats à mobiliser des connaissances qui ne soient pas seulement illustratives mais aussi opératoires comme peut l'être chez Kant la différence entre « concept constitutif d'objet » et « idée régulatrice » : le savoir n'a de sens que s'il aide à penser le réel et à le rendre intelligible par des catégories toujours plus fines. Mais, à l'évidence, la pensée de Kant n'était pas assez familière aux candidats et bon nombre de correcteurs s'en sont étonnés.

On attendait aussi des copies les plus éclairées qu'elles réfléchissent l'histoire et les usages de l'idée de nature pour, soit en contester effectivement la pertinence et s'orienter vers un artificialisme radical, soit en appeler à une redéfinition qui tiendrait compte des apports de l'écologie contemporaine, soit limiter sa pertinence à un usage simplement heuristique et régulateur.

Rappelons enfin, mais les précédents rapports l'ont répété à loisir, que le jury accueille avec satisfaction toute mobilisation d'une culture littéraire précise et bien utilisée. Quelques copies ont ainsi mis en avant ce dégoût du monde qui chez Baudelaire prend la forme en première lecture d'un

dégoût de la nature trop monotone, si peu esthétique qu'elle ne provoque que lassitude et ennui : « Passez en revue, analysez tout ce qui est naturel, toutes les actions et les désirs du pur homme naturel, vous ne trouverez rien que d'affreux » (*Le peintre de la vie moderne*, chap. XI, Eloge du maquillage). A cette nature répétitive et grossière il faudrait opposer l'esthétique de l'artifice dont le maquillage serait une des formes les plus accomplies. On aurait pu retrouver, mais ce fut plus rare, chez un autre grand contempteur de la nature, Jean Floressas des Esseintes (*A rebours*, J.K. Huysmans) un goût comparable pour l'artifice : « L'artifice paraissait à des Esseintes la marque distinctive du génie de l'homme (...) Comme il le disait, la nature a fait son temps ; elle a définitivement lassé, par la dégoûtante uniformité de ses paysages et de ses ciels, l'attentive patience des raffinés ». L'essentiel était peut-être de se demander si ce rejet de la nature impliquait effectivement un renoncement à l'idée de nature. Si la tradition littéraire a pu voir dans *A rebours* une réaction au naturalisme de l'époque, C. Rosset, en revanche, soutient dans *L'Anti-nature* qu'il en est de Huysmans comme de Baudelaire : l'un et l'autre reprochent à la nature son déficit de naturalité et non pas son manque d'artificialité. Si la nature dégoûte, c'est qu'elle n'est en définitive pas assez naturelle, pas assez solide, trop fugace : promesse d'une permanence, d'une consistance et d'une pérennité qu'elle n'a pas su tenir. La preuve, c'est que la nature n'offre rien de spécifique, rien que l'homme ne puisse refaire à loisir : « aucun roc que le carton-pâte n'égalé ; aucune fleur que de spécieux taffetas et de délicats papiers peints n'égalent ! » (*A rebours*, chap. 1). Comme chez Baudelaire, l'artifice n'est ici que l'occasion de restaurer une nature en voie de perdition et si des Esseintes semble bien renoncer à la nature et la fuir de toutes les façons possibles, il ne renonce en aucun cas à son idée. Peut-être osera-t-on même dire, que c'est au nom de cet idéal qu'il entend la congédier ? Encore une fois, notre propos n'est pas de traiter exhaustivement le sujet mais de montrer à travers un exemple qu'une approche plus littéraire était tout à fait possible et pouvait être valorisée avec enthousiasme par les correcteurs dès lors qu'elle s'appuyait sur une lecture attentive des auteurs. On aimerait que les candidats ne se contentent pas de faire un usage illustratif des textes littéraires mais y cherchent matière à problématisation et à réflexion !

Les correcteurs regrettent une fois de plus ce que l'un d'entre eux appelle « le tourisme notionnel » : rares sont les copies qui prennent le temps d'analyser les termes du sujet, la plupart préférant glisser d'une notion à une autre sans nécessité. On s'attendait à ce que la notion de renoncement soit peu interrogée et ce fut, malheureusement, le cas. Trop souvent elle a été réduite à l'idée d'un pur et simple abandon, quand elle n'a pas été totalement ignorée. Cet appauvrissement du sujet a empêché les candidats d'en percevoir tous les enjeux. Mais trop souvent l'idée de nature elle-même n'a pas été analysée, nombre de candidats réduisant le sujet à « peut-on renoncer à la nature ? », puis, progressivement, à « peut-on s'émanciper de la nature ? ». Même ceux qui ne dérivent pas aussi loin du sujet rencontrent beaucoup de difficultés à faire un bon usage de leurs connaissances et à éviter l'effet d'inventaire. Comme ils ne partent que trop rarement des concepts, leur propre réflexion est comme engoncée, et c'est un comble, dans des bribes d'un savoir souvent mal maîtrisé. Sans doute le caractère « historial » du sujet a-t-il cette année accentué ce défaut récurrent ? Mais on se demande pourquoi tel candidat qui veut parler de la nature comme cosmos ordonné et finalisé ne dit rien de la compréhension du concept de nature (totalité, légalité, finalité) et se contente d'illustrer son propos en se référant immédiatement aux stoïciens. Bien entendu, on peut procéder de façon inverse et remonter des textes à l'analyse conceptuelle. Mais quelle que soit la méthode choisie, il est impératif d'articuler ces deux dimensions, faute de quoi la copie, même cultivée, n'est qu'une suite doxographique.

Une fois encore la perception des enjeux a souvent été décevante. Si un certain nombre de copies ont bien perçu l'urgence écologique qui nous amène à redéfinir notre idée de la nature et à ne plus la considérer comme un objet transparent à la raison, rares sont celles qui ont perçu, par exemple, les implications juridiques d'un abandon radical de toute référence à la nature. Car si la norme du droit n'a plus rien à voir avec l'idée de nature, s'il n'y a plus qu'un constructivisme

juridique délivré de toute sujétion à l'idée de droit naturel, ne risque-t-on pas de tomber dans un historicisme qui n'aurait d'autre recours que de s'en remettre au dernier droit positif en place ? On pouvait sur cette pente mobiliser Léo Strauss pour qui « rejeter tout droit naturel revient à dire que tout droit est positif, autrement dit que le droit est déterminé exclusivement par les législateurs et les tribunaux » (*Droit naturel et histoire*). Avec l'idée de nature, c'est en définitive, peut-être, l'idée universelle de justice que nous sacrifions ; idée qui, pourtant, inspire les revendications les plus fondatrices de notre modernité comme *La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*. Cette ignorance des enjeux juridiques et moraux du sujet est d'autant plus paradoxale que bien des candidats ont tenté, souvent désespérément, de ramener le sujet à la question de la nature humaine. Cette lecture anthropocentrée est, une fois de plus, agaçante et illustre un travers dénoncé autrefois par Spinoza dans l'Appendice au Livre I de *L'Ethique*. On pouvait, et on devait même, articuler cosmologie et anthropologie mais il fallait le faire non par un glissement de sens, mais en se demandant ce que l'abandon de l'idée de nature pouvait signifier pour la compréhension que l'homme a de lui-même : l'irréductibilité du fait social, la culture, la morale comme règne de la liberté, peuvent-ils se penser sans référence à un autre, à l'extériorité d'une nature elle-même irréductible à notre emprise ?

Les copies lues ont adopté, un plan en trois parties comme il est d'usage. Le jury souhaiterait y voir l'œuvre d'une nécessité ou d'une « raison spéculative » plus que la réalisation d'un rituel académique. Quoiqu'il en soit il a pu en repérer plusieurs variantes qui se sont ramenées, pour les moins maladroites, en général à la forme suivante : 1) On montre tout d'abord l'existence dans l'histoire de la pensée, de la science, d'une idée de nature. Plus rarement, on en produit la nécessité à travers la recherche d'un ordre, l'application du principe de causalité ou la spécificité de « la nature naturante ». 2) On pointe, ensuite, la variété des idées de la nature (nature-processus, nature mécanique...) pour opposer à l'idée de nature un relativisme historique. Les copies plus étoffées ont quelque peu dépassé la pauvreté et l'extériorité de cette dialectique en questionnant les présupposés mythologiques ou idéologiques de ces différentes idées de nature. Ou bien pour les meilleures, elles sont allées au bout de la déconstruction de l'idée en lui opposant le triomphe de l'artifice, ou en montrant sa caducité épistémologique (au profit de l'étendue ou de la matière). 3) Restait, alors, dans un dernier temps, à opérer un retour à l'idée de nature. Mais faute d'arguments très convaincants, cette partie s'est souvent avérée décevante et incantatoire. Car si certains candidats ont bien vu ce qu'un retour pur et simple aux Grecs a d'impraticable, ils n'ont pas mobilisé assez de connaissances pour redéfinir la nature, en proposer une nouvelle idée comme pourrait le faire un Baird Callicott dans son article magistral, « La nature est morte, vive la nature ! » (trad. fr., *Ecologie politique* automne-hiver 1993). De sorte qu'ils s'en sont tenus souvent à des injonctions morales : il faudrait respecter la nature, élargir le cercle d'éthicité au vivant, à l'écosphère... sans parvenir à fonder cette exigence pratique. A l'inverse, les meilleures de ces copies sont parvenues à convoquer Kant et la nature comme idéal régulateur et à proposer alors, des analyses beaucoup plus convaincantes.

Pour ce qui est de la forme, le Jury renvoie aux rapports des années précédentes ; il tient toutefois à faire les remarques suivantes.

Concernant la qualité de l'expression, l'impression des correcteurs est contrastée : certains notent « la poursuite inexorable d'une lente mais continue dégradation » ; d'autres la juge « honorable ». Si l'orthographe, la syntaxe et la langue française n'apparaissent pas plus malmenées que d'habitude, en revanche la cohérence des propos est étonnamment absente pour un nombre non négligeable de copies. On juxtapose des références issues de contextes bien différents, et sans transition ; on se contredit, y compris à quelques lignes d'intervalle. Le souci, compréhensible, de faire part des connaissances acquises ne doit pas aller à l'encontre de l'allure démonstrative des développements. Une référence n'a pas de valeur en elle-même, mais seulement dans sa juste

convocation au service de la réflexion. Il ne s'agit donc pas de les multiplier, la valeur de la copie ne se mesurant pas au nombre des auteurs évoqués.

Au chapitre de la présentation, plusieurs correcteurs tiennent à rappeler que celle-ci a ses règles, ou ses usages. On déplore cette année encore un nombre important de copies qui, sous prétexte de clarté, font l'économie d'un effort de rédaction et proposent une présentation qui convient habituellement à un plan détaillé. On ne saurait accepter cette dérive : la dissertation de culture générale reste un exercice de rédaction qui a ses exigences et ses servitudes auxquelles on ne peut se soustraire. Le jury rappelle pour la énième fois -tout en s'étonnant de devoir le répéter à chaque session- que la numérotation des parties (I, II, III/ A, B, C) est proscrite et pénalisée, ainsi que le sous-titrage des différentes parties de la copie.

Enfin, la composition si elle respecte les règles d'agencement formel des parties du devoir, n'est souvent qu'une juxtaposition formelle de thèses. Un collègue note ce « travers rhétorique » qui ne masque pas « l'absence de rationalité particulièrement visible au niveau des transitions ». Si les candidats donnent à leur propos l'apparence d'une dissertation ils ne parviennent que très rarement - les correcteurs sont unanimes sur ce point- à produire une pensée organique, subtilement dialectique et, partant, véritablement rationnelle. Le jury rappelle que l'essentiel n'est pas la beauté des formes ou l'équilibre des parties, que la dissertation n'est ni un concours d'éloquence, ni un exercice rhétorique mais un travail de réflexion, d'analyse et d'argumentation...

Encore une fois, nous finirons ce rapport par une note positive : le jury ne doute pas de l'excellence de la préparation assurée dans les classes préparatoires. Il la repère aisément à la richesse des références, à l'extension des connaissances mobilisées ou encore au respect des règles de composition. Cependant, il souhaiterait de la part des candidats un engagement intellectuel plus soutenu. A cette condition seulement, qui dépend d'une disposition éthique, plus que d'une compétence technique, la dissertation de culture générale gardera tout son sens et toute sa valeur.